CTMESR du 15 novembre 2012

Déclaration de la FSU concernant le bilan social 2010-2011

En premier lieu, même si le bilan social s'inscrit dans un cadre réglementaire, la FSU apprécie et tient à relever le gros travail de recensement, de synthèse et de présentation de chiffres et de résultats, effectué par l'administration dans le document remis aux élus. Des données très intéressantes s'y trouvent mais nous n'allons pas réitérer les remarques des syndicats de la FSU au CTMEN.

Cependant, nous constatons qu'hormis quelques rares données concernant l'enseignement supérieur, ce document est plus un bilan social de l'Education Nationale (primaire et secondaire).

Or, de nombreuses informations seraient pourtant nécessaires pour apprécier la politique sociale et l'emploi dans l'enseignement supérieur et la recherche. Quelques exemples parmi d'autres d'éléments qu'il faudrait développer :

- Un bilan de tous les intervenants enseignants et chercheurs dans les établissements supérieurs : PU et assimilés, MCF et assimilés, mais aussi ENSAM, PRAG, PRCE, PLP, PEPS, enseignants de statut 1^{er} degré, ATER, doctorants contractuels, autres contractuels, <u>vacataires avec les heures effectuées</u> (ce qu'on n'aura pas avec les données de l'INSEE), etc, ceci permettant notamment d'effectuer un recensement précis de la précarité.
- Un même bilan pour les personnels administratifs des différentes filières.
- Dans chaque catégorie, la répartition par grade, par âge, par sexe.
- Un comparatif hommes/femmes des rémunérations à niveau égal.
- Parmi les enseignants de statut 2nd degré, un recensement des docteurs et docteurs qualifiés.
- Etc.

La FSU s'interroge sur les raisons de toutes ces lacunes sachant que la loi LRU dont nous demandons l'abrogation, ne saurait être invoquée pour ne pas faire le bilan social réglementaire de l'ESR!

Nous demandons un cadre unique pour les bilans sociaux des établissements permettant la remontée et l'exploitation des informations pour alimenter un réel bilan social national propre à l'ESR. Ce cadre doit viser en outre à améliorer au sein de l'ESR la situation dans le domaine social et l'emploi ; Les indicateurs proposés de manière non exhaustive en annexe par la FSU contribueraient ainsi à la lutte contre la précarité.

CTMESR du 15 novembre 2012

Quelques autres remarques sur le bilan social 2010-2011 et qui interrogent la FSU

- 1) Nous nous posons de sérieuses questions quant au nombre des ATER recensés (p16 et p175) : 544 est largement sous-évalué alors que d'autres données du MESR indiquent 5948 !
- 2) Toujours p16 et p175, les PRAG et PRCE ne sont pas séparés du secondaire et aucune statistique ne les concerne en conséquence.
- 3) A la page 148, aucun bilan sur la baisse d'environ 1/3 de la participation aux dernières élections professionnelles, conséquence pourtant du vote électronique que nous dénonçons avec la plus grande fermeté car il ne donne aucune possibilité de contrôle du vote par les électeurs ou les candidats. Nous exigeons d'ailleurs que le vote « papier » redevienne la règle pour l'ensemble des scrutins concernant l'ESR.

Propositions non exhaustives d'indicateurs relatifs à l'emploi non titulaire

Situation des contractuels :

- Les 10 plus fortes rémunérations mensuelles moyennes (incluant toutes primes, indemnités etc), lorsque ramenées sur un équivalent temps-plein, et les emplois concernés ;
- Répartition des effectifs suivant la rémunération mensuelle moyenne ramenée sur un équivalent tempsplein (tranches de 500 € par ex) ;
- Evolution sur 5 ans du nombre de contractuels total, et suivant le type de contractuel (BIATSS, enseignant, doctorant,...). Evolution comparée du nombre de fonctionnaires.
- Pour les BIATSS, la répartition par catégories A,B,C, et comparaison avec la répartition des fonctionnaires.
- Répartition hommes/femmes suivant les types et catégories, et comparaison avec les fonctionnaires.
- Temps non complets suivant les types et catégories
- Part des doctorants et des ATER dans les tâches d'enseignement
- Répartition des CDD suivant le nombre de mois d'ancienneté
- Nombre de CDD transformés en CDI
- Nombre de contractuels recrutés sur un poste de titulaire

Volet spécifique « vacataires »:

- Nombre de vacataires par type de vacations (CEV, ATV, administratif...);
- Filières ou services concernés par les vacations;
- Volume horaire total des vacations par composante ;
- Répartition du nombre de vacataires suivant le volume assuré individuellement dans l'année (par ex par tranches de 50h pour des enseignants ou de 200h pour d'autres types de vacataires);
- Répartition des vacataires suivant leur ancienneté;
- Qualification des vacataires.